



Le PLF 2025 menace les emplois et la survie des radios associatives : une attaque contre la pluralité et l'information indépendante

Paris, le 14 octobre 2024

Le SNRT-CGT Audiovisuel et le SNJ-CGT dénoncent le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025, qui pourrait porter un coup fatal à de nombreuses radios associatives et libres, représentant 15 % des fréquences FM. Si certaines de ces radios venaient à disparaître, cela constituerait une véritable perte pour la démocratie locale. Ces médias, véritables vecteurs de pluralité, sont aujourd'hui gravement menacés par une réduction de plus de 35 % de leurs financements publics.

En effet, par ses choix budgétaires et la baisse annoncée des subventions destinées au Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER), le gouvernement compromet non seulement l'avenir de ces radios, mais aussi celui de milliers d'emplois. Les radios associatives emploient 2 600 personnes, dont 300 journalistes. Cette décision irresponsable remet en cause l'écosystème très fragile de ces médias mettant en péril leur mission essentielle de communication sociale de proximité.

Ancrés dans les territoires, les travailleuses et travailleurs des radios associatives et libres jouent un rôle crucial dans l'éducation populaire, la cohésion sociale et la promotion de la culture sous toutes ses formes. Ils permettent à ceux qui sont peu ou pas représentés dans les médias nationaux de s'exprimer, tout en garantissant un accès à une information indépendante et de proximité.

L'économie associative pourrait être l'un des secteurs les plus durement touchés par ces suppressions d'emplois. Après la destruction des emplois aidés et les politiques successives sur l'alternance, le travail salarié associatif se précarise de plus en plus, souvent remplacé par des volontaires en service civique, sans cesse mis en avant.

Ce projet de loi est d'autant plus incohérent que, dans son rapport estival sur le "Printemps de la ruralité", Rachida Dati avait souligné l'importance de mieux valoriser économiquement le travail des radios associatives rurales, proposant même une augmentation de 10 000 euros par radio rurale au titre du FSER.

Le SNRT-CGT Audiovisuel et le SNJ-CGT appellent fermement le gouvernement à revenir sur cette décision injuste et à garantir un financement pérenne pour les radios associatives et libres. Nous invitons également l'ensemble des acteurs de l'audiovisuel, les élus et les citoyens à se mobiliser pour défendre ces médias, essentiels à la vitalité démocratique et culturelle de notre pays.

Ensemble, faisons barrage à la disparition des radios associatives et libres !

SNRT CGT Audiovisuel
France Télévisions - Pièce V2839
7 esplanade Henri de France
75907 PARIS Cedex 15

01.56.22.87.41 / 06.80.13.40.82
snrt-cgt-audiovisuel.org

SNJ-CGT
Case 570
263, rue de Paris
93514 Montreuil

01 55 82 87 42
snjcgf.fr